



©Lili-Marie Ginoux

BARBENTANE

MARCHÉ DE NOËL

5 & 6
DÉCEMBRE 2026



Ville de
Barbentane

REGLEMENT INTERIEUR MARCHE DE NOEL

ARTICLE 1 : Objet

Le marché de Noël de Barbentane a pour vocation de réunir des exposants proposant des produits correspondant à l'esprit de Noël.

Le marché de Noël se déroule **les 5 et 6 Décembre 2026** et prend place sur le parking du cours Jean Baptiste Rey. Les exposants qui participent à ce marché sont obligatoirement tenus de se conformer au présent règlement intérieur qui définit leurs droits et obligations.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

La mairie de Barbentane lance un appel à candidatures destiné aux producteurs, artisans, producteurs et commerçants. La tenue de stands est réservée aux professionnels régulièrement installés.

Les exposants se verront proposer deux sortes d'emplacement : un chalet ou emplacement appelé mètre linéaire. Les exposants pourront se partager uniquement l'emplacement appelé mètre linéaire.

La commission festivités validera la participation des exposants au marché. Les exposants devront fournir le dossier de participation complet, une description des produits proposés ainsi que 3 visuels de leur production au format jpeg. Les exposants veilleront à identifier leurs visuels.

A NOTER : votre participation implique l'autorisation de diffusion de vos visuels sur les supports de communication de cet événement.

ARTICLE 3 : REDEVANCE

Les emplacements mis à disposition sont situés sur le parking du Cours Jean Baptiste Rey de Barbentane. Ils sont installés selon un plan d'implantation global décidé en lien avec la commission festivités et le service municipal assurant la régie des droits de place de la ville de Barbentane.

La participation au marché correspond à une occupation temporaire du domaine public communal. L'attribution de l'emplacement est précaire et révocable. L'autorisation d'occuper le domaine public ne peut en aucun cas être cédée, louée ou vendue.

Le prix de location de l'emplacement a été fixé par délibération 2023.06.13-09 du 20/06/2023

Pour les chalets, le tarif est fixé comme suit :

- 50 euros les 2 jours pour les exposants domiciliés sur les communes de Barbentane et de Rognonas
- 80 euros les 2 jours pour les exposants extérieurs.

Pour un emplacement hors-chalet, le mètre linéaire est fixé à 8 euros le mètre linéaire la journée.

Une fois votre participation validée par le collège, vous serez invités à faire parvenir un chèque de caution du montant de l'emplacement libellé à l'attention du Trésor Public à l'adresse suivante : Mairie de Barbentane – Service communication Marché de Noël – Le Cours Jean Baptiste Rey – 13570 Barbentane

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de sa participation par l'exposant.

ARTICLE 4 - Justificatifs professionnels et assurance

Seuls des professionnels ou artisans sont habilités à participer. Les exposants devront donc justifier d'un statut professionnel **en fournissant un extrait KBIS, RC ou D1 de moins de 3 mois.**

La Ville de Barbentane déclare avoir souscrit un contrat d'assurance de Responsabilité Civile Générale et avoir déclaré l'organisation du marché de Noël dans le cadre de ce contrat.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, casse, vol, acte de vandalisme, incendie et de tout autre événement dommageable de quelque nature qu'il soit pouvant impacter les pièces exposées par les artisans, leur matériel et les produits.

Ceci s'applique pendant toute la manifestation (de l'installation à la désinstallation).

La responsabilité civile de la ville de Barbentane ne pourra être engagée que si une faute imputable à la collectivité est démontrée.

Les exposants s'engagent à fournir :

- Un contrat d'assurance en cours de validité couvrant leur responsabilité civile et professionnelle dans le cadre de l'activité exercée par eux ou les personnes agissant pour leur compte durant la durée du marché
- Un contrat en cours de validité couvrant leurs biens propres, ou ceux des personnes agissant pour leur compte pour la durée du marché

Ces attestations devront être fournies avec le dossier d'inscription et ce, avant le **15 septembre 2026**.

Nous rappelons que les exposants sont responsables de tout dégât occasionné aux pièces leur appartenant, à leur matériel et aux produits, lors du transport, de l'installation et de l'enlèvement, et ce, pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 5 : ÉQUIPEMENTS, EMPLACEMENT, PRÉSENTATION DES PRODUITS

La ville de Barbentane propose deux types d'emplacement : un chalet ou l'emplacement appelé mètre linéaire, sur lequel l'exposant installera son matériel. L'exposant dans un chalet doit prévoir un cadenas pour sa fermeture.

- Le stand doit être agencé avec soin et ne présenter aucun danger ni gêne pour autrui.
- Chaque exposant s'engage à ne présenter sur le marché que les produits pour lesquels ils ont été permis d'être sélectionné(e) et à décorer son stand de Noël.
- Les matériaux utilisés par les exposants pour décorer et agencer l'intérieur des tentes doivent être ignifugés et conformes à la réglementation en vigueur. À défaut l'exposant sera seul responsable des conséquences résultantes de la non-conformité de son installation.
- Les allées et espaces de sécurité ne devront en aucune manière être encombrés par du matériel de stockage, des marchandises, des mobiliers. D'une façon générale, les installations du mobilier et du matériel prévu par l'exposant ne devront pas gêner la circulation du public.
- Une prise d'alimentation électrique (220v) par stand est prévue, l'exposant doit se munir de 2 rallonges électriques de 8 mètres minimum, multiprises, lampes à leds, spots à leds, pinces.

Les supports de présentation des marchandises ne seront pas fournis par l'organisateur.

Cependant, il sera possible de mettre à disposition des tables et chaises aux exposants si les besoins ont été évalués en amont. Il conviendra de compléter le formulaire retour ci-joint. (cf. ANNEXE 1)

Le plan du marché incluant l'emplacement définitif et le stationnement sera communiqué avant la manifestation.

ARTICLE 6 : ORGANISATION DU MARCHÉ : Installation / Désinstallation

Les exposants pourront s'installer le vendredi après-midi. L'accueil des exposants se réalisera le **samedi 5 décembre dès 8h30 du matin. Le marché de Noël ouvrira à 10 heures.**

Une équipe de techniciens accueillera les exposants dès leur arrivée, pour les diriger vers leur emplacement et leur indiquer leur stationnement.

Les exposants s'engagent à suivre les indications et interdictions, qui leur seront données par les services de sécurité et les assistants techniques des services techniques et de la personne référente du marché de Noël. Un macaron « exposant » leur sera remis afin qu'ils puissent stationner sur un parking dédié.

6.2- Horaires d'ouverture et de fermeture du marché

Le marché de Noël ouvrira à 10 h, le samedi et le dimanche. Le samedi 5 décembre, une nocturne est programmée (programme en cours d'élaboration). Le marché se clôturera le dimanche 6 à 18h. Le respect de ces horaires est obligatoire.

Afin de conserver une harmonisation et une dynamique collective entre les différentes manifestations du week-end, des horaires d'ouverture et de fermeture sont imposés. Il en est de même pour la présence physique d'une personne qui est requise obligatoirement pendant les heures d'ouverture et de fermeture.

ARTICLE 7 : PROPRETÉ, SÉCURITÉ : Entretien extérieur

Chaque exposant doit contribuer à la propreté du site, afin de proposer les meilleures conditions de vente et d'accueil au public, pendant toute la durée de la manifestation. Au moment du montage, il est demandé aux exposants de ne pas encombrer le site avec des cartons ou emballages.

Pendant la manifestation, il conviendra que chaque exposant élimine au fur et à mesure ses déchets, aucun stockage

à l'arrière des stands ne sera autorisé. Des containers seront mis à disposition des exposants à proximité du marché. L'endroit sera indiqué le jour de son ouverture.

Après le démontage, les exposants devront prendre toutes leurs dispositions pour laisser leur emplacement propre.

Sécurité

La place est surveillée à l'aide des caméras de jour comme de nuit.

Les exposants hors chalet devront remballer leurs produits le samedi soir pour les réinstaller le dimanche matin.

Seuls les exposants ayant pris un emplacement dans un chalet pourront laisser leurs produits sur place, sous leur entière responsabilité. Afin d'assurer la sécurité, veuillez-vous munir d'un cadenas pour la fermeture du chalet.

Plan Vigipirate : Il est demandé aux exposants d'être vigilant et de signaler toute anomalie, quant à la sécurité des personnes et des biens, aux gardiens présents sur site.

En cas d'événement majeur, dans le cadre de la protection des personnes et des biens, l'organisateur se donne le droit d'annuler la manifestation à tout moment.

ARTICLE 8 : NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

Le non-respect par les exposants des clauses du présent règlement intérieur pourra entraîner le retrait de l'autorisation d'emplacement sans délai par décision des organisateurs et remettre en cause une future participation, ainsi que l'encaissement de la caution.

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX

En cas de litige, il est expressément stipulé que le tribunal administratif de Marseille sera seul compétent pour tous les différends que pourrait soulever l'application du présent règlement. Préalablement à toute procédure judiciaire, un règlement amiable pourra être recherché par les parties.

ARTICLE 10 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Pour les besoins de la gestion des inscriptions du marché de Noël de Barbentane, le service communication de la ville collecte et traite des données à caractère personnel concernant les participants. La base légale du traitement est le contrat (article 6.b) RGPD) pour la gestion des inscriptions et l'intérêt légitime pour la communication aux participants des prochaines éditions (article 6.f) RGPD). Les données collectées sont : l'identité, l'adresse e-mail, les numéros de téléphone.

Toutes les informations demandées sont obligatoires, en leur absence, la participation à la manifestation ne sera pas possible. Les données (identité, le numéro de téléphone) sont conservées jusqu'à la fin de l'événement puis détruites. Les adresses e-mail sont conservées afin d'assurer l'envoi d'informations sur les éditions à venir du marché.

Pour toute question technique et en lien avec l'implantation, vous pouvez contacter Laurent Bourbousson : communication@barbentane.fr ou Contacts téléphoniques : 04 90 90 85 75

DOSSIER À RENVOYER AVANT LE 16 OCTOBRE 2026

Au Service Communication : communication@barbentane.fr ou dépôt en Mairie

- ☐ La confirmation de participation au marché complétée (Annexe 1)
 - ☐ L'attestation de lecture et respect du règlement intérieur
 - ☐ Un extrait KBIS (moins de 6 mois) ou attestation immatriculation RC
 - ☐ Une attestation d'assurance (voir article 2.3 justificatifs professionnels et assurances)
 - ☐ Les annexes 1.2.3.4. complétées et signées
 - ☐ 2 photos HD numériques récentes et représentatives de la production ou des produits mis en vente.
- Pensez à identifier les visuels.

A NOTER : la participation implique l'autorisation de diffusion des visuels sur les supports de communication de cet événement.

ANNEXE 1 : BULLETIN D'INSCRIPTION AU MARCHE DE NOEL DE BARBENTANE DES 5 ET 6 DECEMBRE 2026

Je, soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

SOUHAITE UN EMPLACEMENT DE TYPE :

CHALET (dans la limite des chalets disponibles) : ☐

METRE LINEAIRE : ☐

INSTALLATION SOUHAITÉE – CHALETS /

VENDREDI 4 décembre 15H-17H : ☐

SAMEDI 5 décembre 8H30 : ☐

☐ Je confirme ma participation au Marché de Noël de Barbentane des 5 et 6 décembre 2026

☐ J'atteste avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur du Marché de Noël fourni.

Fait à : _____

Le : _____

Signature

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement ou exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le service communication à l'adresse suivante : communication@barbentane.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Nom / Prénom : _____

Structure : _____

Ce nom servira sur les différents supports de communication.

Fait à : _____

Le : _____

Signature

ANNEXE 2 : FICHE CONTACTS

STRUCTURE : _____

NOM : _____

PRENOM : _____

N° TELEPHONE PORTABLE : _____

MAIL : _____

ANNEXE 3 : DESCRIPTION DES PRODUITS PROPOSES (à cocher)

- ☐ Produits alimentaires
- ☐ Restauration sur place
- ☐ Décorations de Noël
- ☐ Artisanat
- ☐ Jeux/jouets
- ☐ Bien-être
- ☐ Autres (Merci de préciser)

ACTIVITÉS ET NATURE DES PRODUITS EXPOSÉS : Description de votre activité sur le marché de Noël ; joindre des photos

ANNEXE 4 : DECORATION DE VOTRE STAND :

DESCRIPTION DU MATÉRIEL APPORTÉ : Préciser la totalité des équipements prévus afin que le responsable des services techniques confirme que la puissance maximale autorisée n'est pas dépassée Éclairage décoratif utilisé (type, puissance, nombre)

MATÉRIEL POUVANT ÊTRE FOURNI PAR LA VILLE (indiquer le nombre souhaité) :

Tables (2.00X0.80) : _____

Chaises : _____

En signant ce document, je m'engage à veiller au bon déroulement du marché, notamment en apportant le soin nécessaire à mon stand, la disponibilité maximale à mes visiteurs et à la qualité des produits que je présente. Cet engagement comprend le respect des produits présentés ci-dessus, à l'exclusion de tout autre produit.

Fait à : _____

Le : _____

Signature